Refus expertise assurance par téléphone

Par La Souq

Bonjour,
J'ai un dégât des eaux signalé à l'assurance depuis déjà 6 mois. Conformément à mon contrat, nous avons effectué les réparations à nos frais (changement de la bonde et de l'évacuation de la baignoire) et avons envoyé un devis d'artisan pour les dégats (changement du placo endommagé et moisi). L'assurance veut mandater un expert mais nous propose une expertise par téléphone et photos, effectuée par un expert situé à plus de 800KM. J'ai regardé les avis sur ce cabinet, qui soulignent la rapidité de l'expertise, mais aussi "l'écrémage important" du devis, même si cela concerne des travaux absolument nécessaires. Nous avons transmis un courrier argumenté à l'assurance pour refuser l'expertise par téléphone et demandé un expert sur place. Depuis, plus de nouvelles... que devons nous faire?

Par kang74

Bonjour

L'expertise se passe tel que défini dans le contrat si vous voulez être indemnisé : je doute que vous ayez la possibilité d'en fixer les modalités .

Si l'expertise en question ne vous est pas favorable, vous pourrez à vos frais faire faire une contre expertise .

Mais dans le contexte, vous nuisez à vos intérêts en bloquant toute indemnisation ...

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'expertise par téléphone et photos n'est pas forcément défavorable. si vous voulez être indemnisé, vous devez respecter le contrat et accepter l'expert nommé par l'assurance.
Aviez-vous réparé avec l'accord de l'assureur ?

Une contre expertise à vos frais est possible, mais si vous avez déjà tout réparé, que va-t-il expertiser ?
Et pour un changement de placo, c'est beaucoup de frais pour assez peu de remboursement de toute façon.